

## Majoration de 10% des impots

Par calimero24, le 09/02/2012 à 23:12

Bonjour,

Je voulais savoir si quelqu'un, icin a déjà demandé la supression de la majoration de 10 % des impôts; sinon, comment faire ?

Par Tisuisse, le 10/02/2012 à 07:31

Bonjour,

La majoration de 10 % est une sanction automatique prévue par le code général des impôts et ne concerne que ceux qui ne payent pas, au plus tard, à la date prévue sur son appel d'imôts (le rôle). De ce fait, vous devez vous adresser à votre percepteur, seul habilité à vous répondre.